Lavigny
mairie

DEPARTEMENT DU JURA / Arrondissement de Lons le Saunier / Canton de Poligny
la mairie est ouverte au public le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30
le jeudi de 15 h 00 à 18 h 30
le vendredi de 09 h 00 à 12 h 00
35 rue de la Mairie / 39210 LAVIGNY / lavigny@wanadoo.fr / 03 84 25 37 20

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09/09/2026

Présents : DEPLACE Christophe, DESMAISON Jean-Luc, GARCIN Nicolas, KREMER Laurence, MARTIN Geneviève, MICHAUD Luc, PERRIN Sophie, ROUSSY Véronique, VALLET Patricia.

Absents excusés : MILLET Damien donne pouvoir à MARTIN Geneviève, CHAUVIN Eric donne pouvoir à GARCIN Nicolas.

Secrétaire de séance : ROUSSY Véronique 09 présents, 11 votants

M. le Maire, Nicolas Garcin, ouvre la séance à 20h.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 09 juillet dernier

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 - Proposition d'achat de deux parcelles AB 003 et AB 004 :

Une proposition d'achat a été reçue en mairie par Mme Sylvie Busmey pour l'achat de ces deux parcelles.
Elles se situent sur les hauteurs du cimetière. Même si aucun prix n'a été proposé, l'achat et les frais notariés seraient une dépense inutile au vu de l'absence de projet et de perspective de la municipalité sur ces deux parcelles.

Cette proposition est refusée à l'unanimité.

3 - Délibération modification poste agent technique pour recrutement au 14 novembre :

Le contrat de Quentin Répecaud, l'actuel agent technique se termine le 13 novembre prochain.
Il faut donc envisager l'avenir de ce poste. Obligation est faite à la municipalité de publier une offre d'emploi pour le recrutement d'un employé communal. A cette occasion, le conseil municipal a tenu à réfléchir et délibérer sur des modifications à apporter à ce poste, principalement sur le temps de travail.

La deuxième adjointe, présente le poste technique tel qu'il fonctionne aujourd'hui avec la liste des missions prioritaires effectuées sur un temps de 35h.

Pour une prise de décision adaptée aux besoins de la commune il est important de dissocier la personne du poste. Mais Quentin faisant partie de la vie de la commune depuis plusieurs années, cela est difficile pour tous de ne pas envisager le poste de façon purement technique. Si tout le monde s'entend sur les missions à conserver pour une bonne qualité de vie dans notre village, cela s'avère être plus compliqué pour statuer sur la durée de temps de travail, la dimension humaine n'étant pas un facteur négligeable.

Après une longue discussion, proposition est faite pour un contrat à durée indéterminée : un temps de travail réduit à 80% avec le maintien des missions actuelles. Ce temps pourra être complété par des heures complémentaires selon les besoins saisonniers. Si ces heures s'avèrent devenir récurrentes le conseil municipal pourra délibérer à nouveau pour ajuster le temps de travail.

Cette délibération est approuvée par 9 pour, 1 abstention (Patrica VALLET) et 1 contre (Christophe DEPLACE).

4 - Délibération (annule et remplace) relative aux délégations du maire

La préfecture demande d'apporter une précision et une modification dans les paragraphes suivants :

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés **et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 90.000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants** lorsque les crédits sont inscrits au budget »

« D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans le cas de dépôts de plainte et constitution de parties civiles à l'encontre des auteurs de délits/contraventions ou crimes commis à l'encontre des intérêts de la commune**, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000€ »

Cette nouvelle délibération est approuvée à l'unanimité.

5 - Délibération de la mise en place de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation au 1er janvier 2027.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance.
La liste des locaux d'habitation vacants est transmise par les services fiscaux. Elaborée à partir des déclarations des propriétaires, elle devra être vérifiée. Le taux de cette taxe sera défini ultérieurement une fois que la liste des locaux d'habitation aura été vérifiée et validée par le conseil.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6 - Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (sécheresse).

Deux propriétaires de Lavigny ont signalé des dégradations sur leur maison, consécutives à la période de sécheresse. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle leur a été demandée par leur assureur.
Pour envisager une demande de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture, une communication sera faite aux habitants pour que tous les propriétaires concernés signalent les dégradations subies.
Une fois cette liste établie, Le maire procèdera à la demande de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture du Jura.

7 - DECI hameau de Rosnay et Ehpad

Le maire expose le projet des deux citernes incendies de 120 m3 pour la DECI sur le hameau de Rosnay au lie dit Grange Bedou et sur le rocher. La division de deux parcelles est nécessaire afin d'y installer les citernes incendies.
Pour la DECI de l'Ehpad, il est nécessaire de déplacer de 50 m la borne incendie existante (ce projet est porté par la commune de Lavigny et celle de Montain, les communes se partageant à part égale le reste à charge de ces travaux).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

8 - Questions diverses

Commission action sociale, le date de la prochaine réunion de cette commission est fixée au jeudi 17/09/2026 à 17h30.

Cartes jeunes, les cartes jeunes ont été mises à disposition à la mairie le vendredi 04/09/2026. La majeure partie des jeunes sont venus la chercher.

Secrétaire de Mairie de Nevy Sur Seille, l'emploi du temps de Patrice, notre secrétaire de mairie va être modifié. Pour rappel, son temps de travail est partagé entre Nevy sur Seille et Lavigny. Les horaires d'ouverture au public de la mairie seront modifiés en fin d'année pour donner suite à la demande de changement de jour d'ouverture de la mairie de Nevy sur seille. Les nouveaux horaires seront discutés lors du prochain conseil et avec notre secrétaire.

Moustique tigre, la présence du moustique tigre est attestée sur la commune. Recommandation est faite d'être vigilant par rapport aux eaux stagnantes (coupelles de pot de fleur, cheneaux ...).

Communication, un élu évoque la demande des jeunes de Lavigny pour la création d'une aire de jeu, restée sans réponse. Une réponse sera rédigée en commission communication.

Maison des enfants, une inauguration du foyer socio-éducatif et de l'espace famille est organisée, des membres du conseil municipal seront présents.

Circulation sur la voie communale n°4 (Chemin des Toupes), l'achat et la réinstallation d'un panneau de circulation interdisant les plus de 9 tonnes va être réalisée.

Structures extérieures

Projet Grand Site, la somme de 3.469 € a été octroyée en dotation de soutien aux communes pour la biodiversité et les aménités rurales. Cette somme devrait être consacrée à la réfection de la fontaine au centre du village et celle de la rue du quart d'amont.

SIE Haute Seille, la commune de Domblans demande à rejoindre le syndicat des eaux, une délibération au prochain conseil sera proposée dans ce sens lors du prochain conseil.

SIA Val Serin, les travaux à la station d'épuration sont terminés, la réception se fera courant novembre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mardi 13 octobre à 20 h. L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 30.

Lavigny, 05/11/2026

MAIRIE DE LAVIGNY

Le secrétaire de séance, Véronique ROUSSY

Le Maire, Nicolas GARCIN